



VILLE DE GUÉNANGE

RECUPERATEUR AERIEN D'EAU DE PLUIE Règlement – Bulletin d'inscription

I. Objet :

La ville de Guénange, 1 place de l'Hôtel de ville, 57310 Guénange, met à disposition des particuliers, un **récupérateur d'eau de pluie (hors raccordement)** conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2023.

II. Engagements :

La ville de Guénange participe financièrement à ce dispositif.

En contrepartie, l'usager s'engage à :

- **Contribuer** à hauteur de **10€** pour l'achat du récupérateur à **régler à l'inscription** ;
- **Récupérer** le récupérateur d'eau auprès du prestataire (munis d'une pièce d'identité) selon les modalités qui seront communiquées à partir du 8 septembre 2023 ;
- **Installer** le récupérateur d'eau et le raccorder à un système d'écoulement pluvial (gouttières de toiture, ...) ;
- L'utiliser conformément aux préconisations techniques, et pour des usages particuliers (arrosage, lavage de véhicules, ...) ;
- S'attacher à réduire sa consommation en eau potable ;
- Ne pas revendre le récupérateur d'eau dans les 5 ans ;
- Ne pas connecter le trop plein du récupérateur d'eau au réseau pluvial, privilégier le rejet dans les espaces verts ;
- **Envoyer** des photographies du projet après la pose, à l'adresse email : nature@guenange.com avant le **15 novembre 2023**.

III. Règles d'attribution :

- Inscription avant le **8 septembre 2023** ;
- Bénéficiaires de l'aide : particuliers habitant à Guénange ;
- Limite d'un seul récupérateur d'eau par foyer, quelle que soit la durée de validité de la délibération. Ce dernier point exclut de fait les particuliers ayant déjà perçu une telle subvention.

IV. Modalités :

- Retourner le règlement dûment complété et signé à l'accueil de la mairie ou par email : nature@guenange.com ;
- Joindre un chèque de 10€ à l'ordre du « Trésor Public » ;
- Joindre un justificatif de domicile au nom du demandeur ;
- Joindre une photo de l'emplacement d'installation du récupérateur ;
- **Choix** du modèle à récupérer auprès du prestataire (munis d'une pièce d'identité) selon les modalités qui seront communiquées à partir du 8 septembre 2023 :
 - Récupérateur standard 350L (Hauteur : 135 cm, Largeur : 78 cm, Profondeur : 38 cm)
 - Récupérateur haut 350L (Hauteur : 180 cm, Largeur : 58 cm, Profondeur : 38 cm)
- **Envoyer** des photographies du projet après la pose, à l'adresse email : nature@guenange.com avant le **15 novembre 2023**.

Je soussigné, Madame, Monsieur

Demeurant au, 57310 Guénange

Adresse email :

Numéro de téléphone :

Déclare avoir pris connaissance du règlement pour bénéficier d'un récupérateur d'eau de pluie (hors raccordement).

Fait à Guénange, le,
Signature

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la mairie de Guénange (57310). Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à vérifier le respect des règles d'attribution des récupérateurs d'eau et à leur récupération. Les destinataires des données sont la mairie de Guénange, et le prestataire (informations nominales).